

Intitulé	Entreprise	Montant initial marché € HT	avenants antérieurs	Avenant	Marché + Avenants € HT	Avenants/Marché	Avenant TTC	Contenu de l'avenant
Menuiseries intérieures bois	PAGET	275 941,04 €	53 031,07 €	9 832,15 €	338 804,26 €	22,8%	11 798,58 €	FM95 Optimisation des parquets entre salle animation et hall d'accueil FM97 Protections murales dans le local lingerie FM98 Meuble pour coffre-fort FM109 Habillage des coffres de chasse d'eau FM114 Mise en œuvre de butées sur clairs
Process	Groupement NOUVEAU EIMI PHAR EAUX DAL GOBBO	2 304 000,00 €	44 561,13 €	2 111,46 €	2 350 672,59 €	2,0%	2 533,75 €	FM105 Adaptations chantier FM106 Adaptations chantier FM110 Manchons CF sur la descente EP
Electricité	INEO	540 000,00 €	179 499,14 €	1 901,57 €	721 400,71 €	33,6%	2 281,88 €	FM84 Modification sèche cheveux FM107 Alimentation distributeurs complétement contrôle d'accès FM108 Changement des couleurs des appareils FM113 Adaptation CFA CFO
Chapes - Carrelage - Faïences	SNIDARO	852 508,42 €	23 734,96 €	6 922,33 €	883 165,71 €	3,6%	8 306,80 €	FM96 Socle mobilier salle de repos FM111 Protection des circulations en zone thermique FM112 Crédence locaux entretien
Metallerie - Portes diverses	OBLIGER	231 273,30 €	15 300,00 €	6 380,00 €	252 953,30 €	9,4%	7 656,00 €	FM99 Portillon coffret gaz FM100 Trappe sous terrasse thermoludique FM101 Protection du vide de la coursive FM102 Plus value porte en bout de coursive FM103 Garde-corps escalier hélicoïdal FM104 Trappe d'évacuation des boues

VIII. Compléments de travaux de restauration sur une œuvre d'art (suite de la campagne 2015 du Musée Max Claudet)

Contexte

Par délibération du conseil municipal du 29 juin 2015, la commune de Salins-les-Bains s'est prononcée en faveur de travaux de restauration sur quatre œuvres appartenant à la collection du Musée Max Claudet (« campagne 1 »). A l'issue des opérations confiées au Centre régional de restauration des œuvres d'art de Vesoul (CRRCOA), il s'avère que l'une des toiles nécessite des travaux complémentaires afin d'en restituer toute la lisibilité.

Il s'agit d'une *Offrande à la Vierge*, attribuée à Nicolas Richard (huile sur toile sur châssis, de la première moitié du XVIIème siècle, n°inv. S_51). Liée à la fondation de la Chapelle Notre-Dame Libératrice, cette œuvre représente un donateur présentant une offrande à la Vierge à l'Enfant couronné.

Comme le présente le rapport détaillé transmis par le CRRCOA, le châssis a subi un traitement de désinsectisation par anoxie. La couche picturale a fait l'objet d'importants travaux de refixage, de dégagement des repeints et de retouches. Cependant, au fil de l'avancement des travaux, l'ampleur des masticages et réintégrations picturales s'est révélée plus importante que prévu. Le CRRCOA sollicite un avenant correspondant à trois journées supplémentaires de travaux pour chacune de deux parties de l'œuvre, pour un montant totale de 2 880 euros HT (la structure n'est pas assujettie à la TVA).

Proposition

Vu l'inscription de cette intervention dans le cadre plus large de la restauration des collections du musée (labellisé musée de France) en vue de sa présentation dans la Maison du Grand Puits,

Vu la proposition de devis et la nature des interventions proposées par le CRRCOA, et sous réserve de son acceptation par les services de la DRAC réunis en commission,

Il est proposé que la commune valide le principe de cette restauration complémentaire selon le plan de financement prévisionnel ci-après. Cette opération s'inscrira dans le cadre de l'enveloppe budgétaire annuelle réservée à la campagne 2017 (dite « campagne 3 », conformément au plan quinquennal précédemment validé par la municipalité) :

Charges		Coût HT	Recettes	% HT	participation € sur HT
Restauration complémentaire	Offrande à la Vierge	2 880	DRAC	50	1 440
			Ville Salins-Bains	50	1 440
Total		2 880	Total	100	2 880

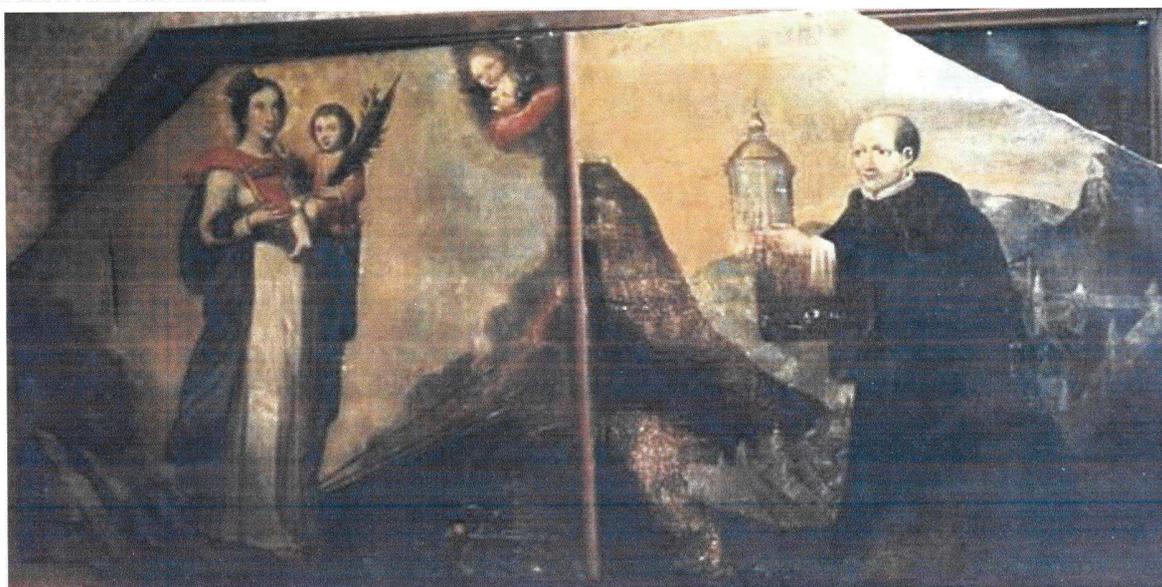
Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Donne l'accord** pour la réalisation des restaurations mentionnées ci-dessus,
- **Retient la proposition** d'intervention du CRRCOA sous réserve de l'avis favorable de la Commission scientifique régionale de restauration et de conservation préventive de Bourgogne / Franche-Comté,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel proposé,
- **Sollicite** les subventions afférentes auprès de la DRAC, ainsi que l'autorisation de démarrage de l'opération,
- **S'engage** à assurer le solde du financement par inscription des crédits nécessaires au budget de la commune (dans le cas où les subventions obtenues ne seraient pas à la hauteur des montants sollicités, la collectivité s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées),
- **Note** que les crédits sont inscrits au budget primitif du budget principal de la ville au titre de l'exercice budgétaire 2017,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif aux travaux et aux demandes de subventions envisagées.

Offrande à la Vierge (Nicolas Richard ?) :

Etat avant stabilisation



IX. Réaménagement de la salle Notre-Dame pour l'amélioration et le développement des services culturels

- *ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°39500.2016.09.16.320* -

Rappels

La commune dispose d'une salle culturelle, ancienne église réaménagée en 1998. Depuis, cette salle fait l'objet d'études de réaménagement dans l'objectif d'améliorer les conditions d'accueil à la fois des publics et des intervenants.

La salle ne présente en effet pas tout le confort attendu en matière d'accueil. D'un point de vue pratique, la configuration et les équipements de cette salle demandent un effort logistique conséquent pour la moindre utilisation (montage-démontage de gradins, sonorisation mobile, etc.). On note également des problèmes esthétiques (corniche cassée, plafond « lézardé »), un fonctionnement défectueux (plancher chauffant inutilisable) et des améliorations possibles en matière de consommation énergétique (isolation des combles).

Dans le cadre de la politique de revitalisation, le projet « Salins 2025 » prévoit la rénovation d'équipements et la création d'une dynamique culturelle. A court terme, sans attendre le résultat des études en cours sur le volet culturel, il paraît intéressant de donner un nouveau souffle à la salle Notre-Dame, seul équipement du bourg-centre, drainant déjà des événements reconnus, de nombreux utilisateurs et la population de tout le bassin salinois, voire du Pays.

Contexte

Par délibération n°39500.2016.09.16.230 en date du 16 septembre 2016, le conseil municipal avait opté pour émarger au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) 2014-2020, par appel à projet de la Région Bourgogne Franche-Comté. Sans attendre la commission d'attribution des aides, il est d'ores-et-déjà connu que le projet ne peut être éligible à ce fonds du fait des conditions assez strictes, notamment dans les attendus en matière énergétique : tout bâtiment rénové dans le cadre de cette aide européenne doit ensuite nécessairement obtenir la labellisation « Bâtiment Basse Consommation », label impossible à obtenir pour un monument du type de la salle Notre-Dame (ancienne église, Monument Historique avec contraintes de rénovation).

Cependant, parce qu'il vient renforcer l'attractivité du massif en proposant à Salins-les-Bains une offre culturelle et de séminaires complémentaire aux activités de thermalisme et de sports de pleine nature, le projet de réaménagement de la Salle Notre-Dame est éligible à l'Objectif Spécifique 6.2 « Augmenter l'attractivité du massif du Jura » de l'Axe 6 « Promouvoir un développement touristique durable du Massif du Jura » du Document de Mise en Œuvre du FEDER Massif du Jura.

L'Etat peut intervenir en cofinancement du FEDER au titre de plusieurs dispositifs d'aide (Equipement des territoires Ruraux, Aménagement du Territoire, Investissement Local).

Le département du Jura propose également un dispositif de soutien aux communes, appelé « Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes », dans lequel s'inscrit le projet (travaux). L'enveloppe de 26 183 € octroyé à la commune de Salins-les-Bains pourrait ainsi être affectée à une partie de dépenses de ce projet.

Proposition

Vu l'éligibilité du projet aux différents dispositifs,

Considérant les objectifs du projet « Salins 2025 » et la nécessité de réaménager la salle Notre-Dame pour un rayonnement culturel à l'échelle du Pays,

Il est proposé de réaménager la salle Notre-Dame pour en faire un véritable outil d'accueil de séminaires et de diffusion culturelle à l'échelle de la nouvelle intercommunalité, et ce sur la base du plan de financement suivant (*programme proposé par l'architecte-conseil de la commune*).

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Coût € HT	Recettes	% du montant HT	Participation €
Maîtrise d'œuvre : phase d'étude APS-APD	82 200 €	Europe (FEDER Massif)	41,5872%	319 057 €
		Etat (FN-ADI, DETR ou FSIL)	30%	230 160 €
Travaux de réaménagement (AVP archi.Reichardt) Travaux sur la toiture	685 000 €	CD39 (enveloppe fixe ESTJ)	3,4128%	26 183 €
		Salins-les-Bains autof.	25%	191 800 €
Total	767 200 €	Total	100%	767 200 €

TVA	153 440,00 €
montant TTC à budgéter	920 640,00 €

Calendrier de mise en œuvre

Février 2017	Dépôt des dossiers de demande de financement
Mars 2017	Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre
Avril-juin 2017	Phase AVP à PRO + consultation de la population et des usagers
Juillet 2017	Notification des subventions Lancement de la consultation des entreprises
Septembre 2017/juin 2018	Travaux
Juillet 2018	Réception du chantier

M Foret demande s'il y a un réel besoin de réfection de la salle Notre Dame, et se dit étonné étant membre de la commission culturelle de ne pas être au courant de ce projet.

M le Maire lui répond que c'est un programme monté pour les besoins du dossier de subvention.

Mme Roueff est surprise du projet car elle n'a pas été consultée et souhaite que le dossier soit fait avec les principaux interlocuteurs. Et dit ne pas pouvoir voter ce projet.

Mme Simon se dit choquée qu'aucun membre de la culture ne soit intégré au projet.

Le Conseil Municipal avec 3 abstentions (M Foret, Mme Roueff, Mme Bertrand) et 4 contre (Mme Simon, M Catelan, M Biichle, M Lancia) :

- **Approuve** l'opération de réaménagement de la salle Notre-Dame pour une enveloppe globale de **767 200 € HT**, soit 920 640 € TTC,
- **Sollicite** de la Région Bourgogne Franche-Comté une subvention FEDER au titre de l'O.S. 6.2 « Augmenter l'attractivité du massif du Jura » (Axe 6 du DOMO FEDER Massif) et ce au meilleur taux possible en fonction des cofinancements,
- **Sollicite** de l'Etat un cofinancement au meilleur taux possible,
- **Sollicite** du Conseil Départemental le versement de l'ESTJ sur ce dossier (montant fixe de **26 183 €**),
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel ci-dessus, en tenant compte qu'il s'agit de subventions espérées, dont les montants peuvent évoluer selon la définition des assiettes éligibles définies par les financeurs,
- **S'engage** à assurer le solde du financement par inscription des crédits nécessaires aux budgets 2017 et 2018 de la commune (dans le cas où la subvention ne serait pas à la hauteur du montant sollicité, la collectivité s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention sollicitée),
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

X. Lancement d'une étude de programmation sur l'espace public Vignerons-Saline

Vu l'Addendum du centre mondial Unesco de février 2009,

Vu la programmation urbaine du centre-ville de Salins-les-Bains réalisée en 2012,

Vu l'étude pré-opérationnelle de revitalisation du centre-bourg réalisée en 2015,

Vu l'étude de mobilité, stationnement et circulation réalisée en centre-bourg en 2015,

Considérant le plan de gestion Unesco en cours d'élaboration,

Contexte / Rappel :

La Grande Saline est un ensemble patrimonial majeur, classé Monument Historique, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2009, accueillant aujourd'hui une moyenne de 70 000 visiteurs par an. Sans compter un projet d'extension muséographique au sein de l'historique « Maison du Pardessus », destiné à valoriser les deux collections reconnues « Musée de France » par l'Etat (Musée du Sel et Musée Max Claudet, appelés à fusionner au sein d'une entité unique).

Dans les quatre années à venir, le chantier autour de la Grande Saline sera poursuivi et étendu : restauration du bâti, travaux d'extension et de muséographie, chantier des collections font partie des priorités de la Ville, qui mise notamment sur la préservation et la valorisation de son patrimoine historique et culturel pour développer son rayonnement et son attractivité.

L'espace autour du musée fait partie intégrante de ce projet global de développement culturel et touristique : l'intégralité du périmètre historique de la Grande Saline, autrefois entourée par ses remparts, constitue le bien inscrit auprès de l'UNESCO. C'est donc un périmètre de plus de deux hectares (hors zone « tampon ») qui est à valoriser, en cohérence avec les engagements formalisés en 2009.

En 2012, il était envisagé de réaménager ce secteur, non seulement en vue du déploiement du projet muséal, mais également en tant que place centrale au cœur du centre-bourg. Une étude avait été remise par l'Atelier Zou, chiffrant le projet global d'aménagement de l'espace public à 3,2 millions d'euros. Ce projet ambitieux regroupait plusieurs opérations complémentaires : remaniement du parking Saline (avec voie de desserte autocar et aire de pique-nique), du parvis du Pardessus, de l'esplanade Saline avec création d'un ponton sur la Furieuse, réaménagement de la liaison entre le parking Flore et la place des Alliés.

La nécessité de tels aménagements était bien comprise, notamment pour répondre aux exigences de l'UNESCO en matière de cohérence patrimoniale et de lisibilité de l'ensemble architectural. Ce projet devait constituer la tranche 3 du Musée. Néanmoins, devant l'importance des montants financiers en jeu et des engagements de la collectivité sur d'autres chantiers, le projet a été gelé.

Enjeux actuels :

A l'initiative de l'EPCC Saline Royale (dont la commune de Salins est membre fondateur), la rédaction d'un plan de gestion conjoint aux deux biens inscrits à l'UNESCO est aujourd'hui en cours d'élaboration. L'objectif est de doter la Saline Royale d'Arc-et-Senans et la Grande Saline de Salins-les-Bains de valeurs partagées en matière de gestion des deux sites, à des fins d'harmonisation et de cohérence vis-à-vis des publics, mais aussi de valoriser la zone tampon de 800 hectares qui les jouxte (développement des modes doux de transport, mise en valeur paysagère...).

Aujourd'hui, au vue du plan de gestion en cours d'élaboration et de la stratégie de développement muséographique, il convient d'anticiper la question des espaces publics, réétudier l'aménagement des abords du Musée, et obtenir des propositions d'aménagements au stade avant-projet définitif.

Dans le contexte de revitalisation du centre-bourg, il s'agit également d'intégrer la Place du Vigneron aux échanges, dans l'optique de créer une coupure dans la rue principale et valoriser cet espace public.

L'étude devra donc répondre aux enjeux suivants :

- 1) Matérialiser l'empreinte de la Grande Saline ;
- 2) Réorganiser les usages au sein du périmètre et proposer une cohérence urbaine, muséographique et touristique ;
- 3) Trouver un équilibre entre la fonction patrimoniale et la fonction animation du cœur de ville ;
- 4) Créer une ambiance créant une continuité avec les éléments structurants du centre-ville.

L'étude sera lancée dans le premier semestre de l'année 2017. La phase de travaux, quant à elle, sera prévue et concertée ultérieurement, en lien avec l'état d'avancement du projet de développement muséographique. La coordination de ces deux projets est effective.

Périmètre de l'étude :

Le périmètre de l'étude correspond à :

- Le périmètre de la Grande Saline
- La place du Vigneron

Il s'agira pour le cabinet en charge de l'étude de tenir compte de tous les projets en cours dans la commune et des enjeux de revitalisation.

Plan de financement prévisionnel (lancement en 2017) :

Nature des dépenses	Montant HT	Partenaires sollicités	Montant
Etude	25 000 €	Etat (DETR, FNADT) 80 %	20 000 €
		Autofinancement 20 %	5 000 €
Montant total	25 000 €	Montant total	25 000 €
TVA	5 000 €		
Montant TTC	30 000 €		

M Foret a émis le souhait que la capacité de stationnement de la place du vigneron soit bien prise en compte dans l'étude.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **approuve** le principe de lancement de cette étude ;
- **approuve** le plan de financement prévisionnel, en tenant compte qu'il s'agit de subventions espérées, dont les montants peuvent évoluer selon la définition des assiettes éligibles définies par les financeurs ;
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter des financements auprès de l'Etat, au meilleur taux possible ;
- **inscrit** les crédits correspondants au budget d'investissement de 2017 ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

XI. Réfection de la canalisation d'adduction d'eau entre la source de Fonteny et l'usine de traitement : travaux

Contexte

Le réseau d'adduction en eau potable de la ville de Salins-les-Bains démarre du captage de la source de Fonteny à une altitude d'environ 568 m pour rejoindre l'usine de traitement d'eau potable située le long de la RD 472 (Salins-Pontarlier) à une altitude d'environ 388 m, environ 6 kilomètres plus loin.

La conduite suit globalement les infrastructures routières jusqu'à Moutaine ; puis elle suit le tracé de l'ancienne voie de Tram.

Datant de 1933, ces canalisations présentent de nombreuses casses dont la fréquence s'accroît depuis quelques années. En effet, afin d'appliquer l'arrêté de protection de captage du 1^{er} avril 2014, le délégataire doit limiter le prélèvement à la source de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable, afin de ne pas la laisser s'écouler dans le milieu naturel. C'est en effectuant ces essais, qui font varier la pression de la canalisation selon les besoins, que les casses se multiplient, rendant l'application de l'arrêté impossible, créant des fuites importantes le long du tracé et fragilisant de surcroît l'alimentation en eau de la ville de Salins.

Rappels

Par délibération en date du 19 septembre 2016 (n°39500.2016.09.17.231), le Conseil Municipal a décidé d'engager dans un premier temps, un cabinet de maîtrise d'œuvre pour réaliser une étude de faisabilité permettant d'aboutir aux préconisations de travaux sur une programmation pluriannuelle.

Proposition

La Cabinet André, qui a réalisé cette étude d'avant-projet sommaire sur la fin de l'année 2016, préconise d'effectuer l'investissement en 3 phases successives, selon le plan schématique joint. Le coût global de la réfection serait de 1 100 000 € HT auquel il faut ajouter au maximum 10% de maîtrise d'œuvre.

Pour des raisons d'économies d'échelle et de disponibilités de subventions en 2017, il est envisagé de lancer le marché dès 2017, avec une réalisation sur 3 années successives, chacune composée d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle :

- Tronçon I sur 2017, entre la source de Fonteny et la gare de Moutaine, pour un montant de 348 000 € HT de travaux ;
- Tronçon II sur 2018, entre la gare de Moutaine et l'entrée de Salins-les-Bains, pour un montant de 344 000 € HT de travaux ;
- Tronçon III sur 2019, depuis l'entrée de Salins-les-Bains jusqu'à la station de traitement d'eau potable, pour un montant de 342 000 € HT de travaux.

Vu l'arrêté du 1^{er} avril 2014,

Considérant les casses récurrentes de la conduite et la nécessité de la remplacer,

Il est proposé d'engager l'opération de réfection de la canalisation dite « Fonteny » dès 2017 selon le plan de financement prévisionnel suivant.

Plan de financement prévisionnel

<i>Dépenses</i>	<i>Coût € HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>% du montant HT</i>	<i>Participation €</i>
Travaux selon AVP Cabinet André	1 100 000 €	Agence de l'Eau et Département (S.U.R)	20%	242 000 €
		Etat (FNADT, DETR ou FSIL)	40%	484 000 €
Maîtrise d'œuvre (APD, PRO EXE...) = 10% des travaux	110 000 €	Région (environnement)	20%	242 000 €
		Salins-les-Bains autof.	20%	242 000 €
Total	1 210 000 €	Total	100%	1 210 000 €

TVA	242 000,00 €
montant TTC à budgéter	1 452 000,00 €

M Lancia constate qu'il y aura une augmentation du prix de l'eau.

M Lavier lui répond que cette augmentation est obligatoire car les usagers se doivent de payer une part du service eau et assainissement lorsque cela concerne des travaux sur le réseau.

Le Conseil Municipal avec 1 abstention (M Lancia):

- **approuve** la réfection de la canalisation d'adduction d'eau entre la source de Fonteny et l'usine de traitement, pour un montant globale de **1 210 000 € HT** (1 452 000 € TTC), travaux et maîtrise d'œuvre ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus, en tenant compte qu'il s'agit de subventions espérées, dont les montants peuvent évoluer selon la définition des assiettes éligibles définies par les financeurs,
- **sollicite** en conséquence l'aide financière de l'Agence de l'Eau et du Département du Jura, au meilleur taux possible,
- **sollicite** une aide de l'Etat au meilleur taux possible,
- **s'engage** à assurer le solde du financement par inscription des crédits nécessaires au budget annexe « Eau et & Assainissement » sur les 3 années budgétaires à venir :
 - o BP 2017 : 348 000 € HT de travaux + 10 % de maîtrise d'œuvre ;
 - o BP 2018 : 344 000 € HT de travaux + 10 % de maîtrise d'œuvre ;
 - o BP 2019 : 342 000 € HT de travaux+ 10 % de maîtrise d'œuvre.
- **autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

REFECTION DE LA CANALISATION D'ADDUCTION D'EAU ENTRE LA SOURCE DE FONTENY ET L'USINE DE TRAITEMENT

ANNEXE - plan schématique

